

INSCRIPTIONS DES NOUVEAUX A L'ECOLE DE TENNIS 2020/2021

Enfants nés entre 2003 et 2016

Découvrir le tennis avec une approche éducative, ludique et conviviale ! Nombre de places limité, inscrivez vite votre enfant !

Pour inscrire votre enfant à l'école de tennis pour la saison 2020/2021, vous devez suivre les étapes suivantes :

- 1) **Vous rendre sur le site du Colombes Tennis Club** à partir du 23 Juin 2020 (colombes-tennis-club.com) rubrique «**S'inscrire à un cours-stages**», cliquez **Formation jeunes** puis sélectionnez la catégorie correspondant à l'âge de votre enfant.
Vous aurez le choix entre une école de tennis sur courts couverts ou courts extérieurs .Lorsque toutes les places en courts couverts seront attribuées, une place en courts extérieurs sera proposée.
Vous devez indiquer trois préférences dans l'ordre prioritaire pour les créneaux horaires disponibles.
En fonction des places et du niveau , sachez que le 2^{ème} ou le 3^{ème} choix peut être retenu .
- 2) Les enfants nés en 2015 et 2016 (mini tennis) n'ont pas besoin de passer de test de niveau , ils devront juste déposer leur dossier d'inscription .
- 3) Un test de niveau obligatoire aura lieu pour les enfants nés entre 2003 et 2014 le jour du dépôt du dossier au Colombes Tennis Club (Parc de l'île Marante) :

Les mercredis 24 juin et 1^{er} juillet, les samedis 27 juin et 4 juillet de 14h à 17h

Les mercredis 2 septembre et 9 septembre, les samedis 5 septembre et 12 septembre de 14h à 17h

Ce test n'est pas sélectif mais seulement destiné à évaluer votre enfant pour lui proposer une place qui corresponde à son niveau . Votre enfant devra se présenter en tenue sportive. S'il ne possède pas de raquette, vous pourrez en acheter une sur place auprès de notre magasin partenaire : **Open Club**.

- 4) Vous devrez nous remettre le jour du test, le **DOSSIER COMPLET** de votre enfant , à savoir :
 - **Copie d'un justificatif de domicile pour les colombiens**
 - **Certificat médical obligatoire de non contre-indication à la pratique du tennis**
 - **Règlement intégral** (par chèque à l'ordre du CTC, CB, espèces, chèques vacances ou coupons sport).
Paiement possible en 3 fois : octobre, novembre et décembre 2020

Pour les familles bénéficiant du PASS + 92 (collégiens) ou de la participation ultérieure du comité d'entreprise, vous devez payer l'intégralité de l'adhésion et le CTC vous fera un chèque de remboursement.

IMPORTANT : Les dossiers incomplets ne seront pas traités, merci de votre compréhension !

○ **ANIMATION MATCH** : Votre enfant né entre 2005 et 2011 aura la possibilité de jouer une 2^{ème} heure hors vacances scolaires sous forme de match (avec d'autres enfants de même niveau) tous les mercredis à partir du 7 octobre 2020 jusqu'au 14 avril 2021 inclus. Cette activité sera encadrée par un enseignant au tarif de 88 €.

○ **COTISATION PARENT / ENFANT** : un enfant du mini tennis, du club junior et du club ado peut prendre cette cotisation pour jouer avec l'un de ses parents au tarif de 99 €. Cette cotisation donne accès uniquement aux courts extérieurs du 01/10/2020 au 30/09/2021. Le parent concerné devra s'inscrire sur le site et fournir un certificat médical.

ANNULATIONS-CONDITIONS DE REMBOURSEMENT : Aucun remboursement ne sera accordé pour les enfants qui arrêteraient l'école après le 1^{er} cours .Un problème médical nécessitant un arrêt d'une durée supérieure à 3 mois fera l'objet d'une indemnisation sous forme d'avoir pour un stage pendant les vacances scolaires.

Les cours se dérouleront du **samedi 3 octobre 2020 au jeudi 1^{er} juillet 2021** .Calendrier disponible sur le site du club.

Toute l'équipe pédagogique vous souhaite une très bonne rentrée.

Thierry BOUSSUGE – Responsable de l'école de tennis.